Envoyé en préfecture le 06/06/2023
Reçu en préfecture le 06/06/2023
Publié le
ID : 026-212601314-20230606-2023_06_01-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE - Arrondissement de NYONS
CANTON DIEULEFIT

EYZAHUT
en Drôme provençale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 juin 2023
Convocation du 30 mai 2023

Membres afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 10
Membres présents à la séance : M. Aubert, G. Bernard, C. Bochaton, M. Brezzo, J. Chabanas, J. Holz, C. Poncet, A. Ramousse, F. Simian

Membres excusés : S. Giliotti, MC. Rey

Président de séance : F. Simian.
Secrétaire de séance : J. Holz

Délibération 2023-06-01

Objet : Vote des taux d'imposition 2023

L'an deux mil vingt-trois le 5 juin 2023 à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Fabienne SIMIAN, Maire.

Sur proposition de Madame la Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE pour l'année 2023 d'annuler *la délibération 2023-04-04* et de la remplacer par celle-ci :

- **taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10.23 %**
- **taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,24 %**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40,86 %**

Acte rendu exécutoire par la maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et publication ou notification
du

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
La Maire,
Fabienne SIMIAN

MAIRIE D'EYZAHUT 26 (Drôme)